

Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal dûment convoqué en date du vingt-huit du mois de juin deux mil vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire.

Membres élus : 15 en fonction : 13 présents : 9

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Madame Ophélie COSTA, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Cécile HUET, Monsieur Eric SINTES, Madame Sylvie DOUBLE, Madame Victoire JONCHERAY, Madame Marie-Claire SACHET - Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir :

Madame Virginie MARZIN, absente

Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, absent

Madame Cécile GUILBERT, absente

Secrétaire de séance : Madame Ophélie COSTA

1) Approbation du Conseil municipal du 12 juin 2024

Adopté

2) Finances

Objet : Finances – Création d'une ligne de trésorerie pour le relai subventions

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024 ;

VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie ;

CONSIDERANT le programme de travaux pour la rénovation et l'extension de la mairie qui représentera un montant estimé aujourd'hui à 1.4 million, subventionné à hauteur de 80%, soit un peu plus d'un million d'euros et qu'afin de faire face au décalage de trésorerie lié au délai de versement des subventions, nous demandons un crédit court terme à hauteur d'environ la moitié de ces subventions, c'est-à-dire 500 000 € ;

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 500 000 € pour le relai subventions, aux conditions suivantes :
 - Montant : 500 000 €

- Durée : 3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement
 - Taux variable : Euribor 12 mois moyenné +0.90%
Index de juin 2024 = +3,680 %,
 - Prélèvement des intérêts : Annuel
 - Frais de dossier : 500 €
- **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
 - **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
 - **CONFERE** à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances – Création d'une ligne de trésorerie pour le relai FC TVA

- VU le Code général des collectivités territoriales ;
 VU le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024 ;
 VU la proposition faite par le Crédit agricole ;

CONSIDERANT que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

CONSIDERANT le programme de travaux pour la rénovation et l'extension de la mairie qui représentera un montant estimé aujourd'hui à 1.4 million, et qu'afin de faire face au décalage de trésorerie lié au délai de versement du FC TVA, évalué à 240 000€, nous demandons un crédit court terme à hauteur de 130 000 €.

Le Conseil municipal :

- **DECIDE** de demander à la Caisse Régionale du Crédit agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'une ouverture de crédit dans la limite de 130 000 € pour le relai subventions, aux conditions suivantes :
 - Montant : 130 000 €
 - Durée : 2 ans dont 1 an de différé d'amortissement
 - Taux variable : Euribor 12 mois moyenné +0.90%
Index de juin 2024 = +3,680 %,
 - Prélèvement des intérêts : Annuel
 - Frais de dossier : 250 €
- **PREND** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires au budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **PREND** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

- **CONFERE** à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints, toutes délégations utiles pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Finances – Fête communale du 1^{er} juin 2024 - Paiement d'un groupe musical -
remboursement de l'association Ecuillé en fête

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors d'une rencontre entre l'association Ecuillé en Fête et la Commission Vivre Ensemble, la municipalité s'était engagée à prendre en charge le coût engendré par la venue d'un groupe de musique le 1^{er} juin dernier.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif ;

VU la commission Vivre ensemble ;

Le Conseil municipal :

- **AUTORISE** que soit remboursée à l'association Ecuillé en fête la somme de 650 € sur présentation de la facture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- **IMPUTE** les dépenses au budget de l'exercice 2024 et suivants.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Objet : Ressources Humaines – Contrat à durée déterminée - Agent d'accompagnement des temps
pédagogiques et périscolaires – service enfance – approbation

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L332-8-5 ;

VU le tableau des effectifs ;

CONSIDERANT que les besoins du service justifient le recrutement par voie contractuelle d'un adjoint d'animation ;

Le Conseil municipal :

- **CREE** un poste d'agent d'accompagnement des temps pédagogiques et périscolaires contractuel à durée déterminée en application des dispositions de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale, dans les conditions suivantes :
 - Du 2 septembre 2024 au 6 juillet 2025
 - Pour une durée hebdomadaire de 15,68/35ème annualisé – temps non complet
 - Sur la base de l'échelon 1, indice brut 367, indice majoré 366
- **APPROUVE** la fiche de poste annexée à la présente délibération ;

- **DECLARE** la vacance d'emploi ;
- **INSCRIT** les crédits budgétaires au budgets 2024 et 2025 ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOIS	CADRES D'EMPLOIS ET GRADES	NOMBRE D'EMPLOIS ET DUREE HEBDOMADAIRE
Cadre d'emploi des attachés		
Directeur général de services/secrétaire de mairie	Attaché (1 ^{er} grade)	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des rédacteurs		
Directeur général de services/secrétaire de mairie	Rédacteur, Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1 poste à temps complet
Cadre d'emplois des adjoints d'animation		
Responsable enfance	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe (échelle C3)	1 poste à temps complet – non pourvu
Cadre d'emploi des adjoints techniques		
Agent technique polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe (échelle C3)	1 poste à 33.12/35ème
Agent technique polyvalent	Adjoint technique territorial (échelle C1)	1 poste temps complet
Cadre d'emploi des adjoints administratifs		
Agent administratif polyvalent	Grades des adjoints administratifs	1 poste temps 24/35ème
Contractuels		
Agent d'accompagnement des temps pédagogiques et périscolaires	Contrat à durée déterminée	1 poste à 15,68/35ème
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 14.94/35ème
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 11.10/35ème
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 5.60/35 ^{ème}
Agent d'animation polyvalent	Contrat à durée déterminée	1 poste à 1.54/35 ^{ème}
Agent Territorial Spécialisé des écoles maternelles	Contrat à durée déterminée	1 poste à 26.87/35 ^{ème}

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

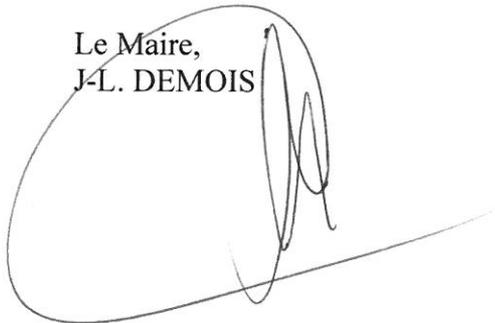
Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Date prochain conseil : 28 août 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Certifié conforme,

Le Maire,
J-L. DEMOIS

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'J-L. DEMOIS', written over a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Madame Ophélie COSTA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ophélie COSTA', written over a horizontal line.

